



Procès Verbal du Conseil Communautaire du 20 MARS 2014

<p>Date de la 1ère convocation : Le 07 Mars 2014</p> <p>Date de la 2^{ème} convocation : Le 13 Mars 2014</p> <p>Date d’affichage : Le 24 Mars 2014</p> <p>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture de Meurthe et Moselle : Le 25 Mars 2014</p>	<p>Présents : Mmes Colette MOUGEOT, Chantal CHERY, Virginie WATIER</p> <p>MM. Christophe FIEUTELOT, Jean-Claude CRESPIY, Didier DUPONT, Pierre QUILLOT, Denis GEORGIN, Antoine PERNOT, Daniel BALAY, Gérard GAY, Michel GEORGIN, Philippe JOLY, Jacques FLORENTIN, Bernard NORGUIN, Jean-Marc IEMETTI, Richard MAURICE, Bernard LECLERC, Gaëtan FELICI, Théodore JELEN, Bernard BUZON, Daniel GEORGES, Henri CERUTTI, André BRICE.</p> <p>Pouvoirs : Odile REIFF donne pouvoir à Pierre QUILOT, Daniel BECHETTI donne pouvoir à Jean Claude CRESPIY, Michel BARTHELET donne pouvoir à Antoine PERNOT, Robert TRIBOULOIS donne pouvoir à Didier DUPONT, Christelle RONDEAUX donne pouvoir à Daniel GEORGES.</p> <p>Absents non excusés : Mmes Marie-Agnès COLLIN-PERROCHON, Raphaëlle RZEPECKI.</p> <p>MM. Philippe ARNOULD, Michel BEDU, Francis GRIETTE, Claude CHERY, Lucien GIGLEUX, Patrick MAISON, Fabrice NOIROT, Franck GRAINDEPICE, André DITGEN, Michel BIER, Franck REMY, Philippe BERNARD, Henri KUSZ, Geoffroy GUILLAUME, Olivier MICHEL, Patrick BUZON, François PIERREL, Noël GROSS, Didier LOUIS, Pascal BRICE.</p> <p>Absents excusés : Mmes Odile REIFF, Christelle RONDEAUX MM. Daniel BECHETTI, Michel BARTHELET, Robert TRIBOULOIS</p>
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : Denis GEORGIN</p>	

PREAMBULE :

Jacques FLORENTIN, Président, rappelle que ce conseil se réunit suite à l’absence de quorum lors de la séance du 12 Mars dernier. Il remercie les élus de leur présence et les informe que deux documents ont été remis sur table, il reviendra, en fin de séance, sur leur teneur. Il rappelle que ce conseil est principalement consacré au vote du Budget.

POLE : CONTRIBUER A LA PERFORMANCE TERRITORIALE

FINANCES

Délibération 20140312-01 :

Vote des taux d’imposition communautaire, année 2014

Jacques FLORENTIN, Président de la Communauté de Communes, sur avis de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire propose une hausse de 2 % des taux d’imposition de la Communauté de Communes pour l’année 2014 sur la base des taux de référence 2013 indiqués dans l’état 1259 (2013) de notification des taux d’imposition des taxes directes locales.

Cette évolution est conforme aux orientations budgétaires décidées en 2013 et confirmées lors du DOB 2014.

TAUX 2013 :
Taxe d'habitation : **7.74 %**
Taxe sur le Foncier Bâti : **4.15 %**
Taxe sur le Foncier Non Bâti : **9.33 %**
Taux relais CFE : **8.46 %**

TAUX 2014:
Taxe d'habitation : **7.89 %**
Taxe sur le Foncier Bâti : **4.23 %**
Taxe sur le Foncier Non Bâti : **9.52 %**
Taux relais CFE : **8.63 %**

Le taux CFE-FPZ (19.25 en 2013) est encadré par un taux maximum de droit commun (19.22 en 2013) et un taux maximum autorisé avec capitalisation (19.45 en 2013).

La capitalisation s'effectue en utilisant la réserve dite capitalisée. Le Président propose d'utiliser la réserve capitalisée disponible qui sera notifiée dans l'état 1259.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contres).

DÉBAT :

Le Président laisse la parole à Didier DUPONT pour la présentation des budgets. Ce dernier explique que les budgets qui vont être présentés, sont en accord avec l'avis de la commission Finances et celui du Bureau. Il détaille quelques points explicatifs.

Délibération 20140312-02 :

Budget Général, Communauté de Communes de Seille et Mauchère : Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2013

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2013 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2013 communiqué par le Comptable,

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2014, des restes à réaliser 2013 suivants :
 - o 600 324,00 € en dépenses d'investissement
 - o 490 615,00 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2013 et leur affectation comme suit :
 - o 3 300 158.30 € d'excédent d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en recettes d'investissement (chapitre 001)
 - o 394 832.49 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et affectés comme suit :
 - 394 832.49 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contres).

Délibération 20140312-03 :

Vote du Budget Primitif 2014

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget Primitif 2014, établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 687 675 € TTC

Recettes : 2 251 765€ TTC

Section d'Investissement :

Dépenses : 4 157 587€ TTC

Recettes : 5 544 261 € TTC

Section de Fonctionnement – dépenses – 1 687 675 euros - le vote a lieu par chapitre

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 375 909 €

Chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés : 749 715 €

Chapitre 014 –Atténuation de produits : 182 114 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 15 000 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes : 188 831 €

Chapitre 66 – Charges financières : 116 006 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 100 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 59 000 €

Section de Fonctionnement – recettes – 2 251 765 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre

Section d'Investissement – dépenses individualisables – 2 953 408 euros

Le vote a lieu par opération :

Opération 9103 – Siège – Aménagement : 3 500 €

Opération 9104 – Insertion – Matériel : 5 500 €

Opération 9153 – Scolaire – Matériel écoles : 1 000 €

Opération 9215 – Scolaire - Ecole de Nomeny : 74 000 €

Opération 9221 – Pôle Musical Communautaire – Matériel : 3 700 €

Opération 9223 – Siège – Matériel informatique : 4 340 €

Opération 9227 – Scolaire – Matériel informatique : 8 800 €

Opération 9228 – Scolaire – Copieurs : 6 400 €

Opération 9245 – HGI – Matériel : 400 €

Opération 9248 – Scolaire – Grange Jullier : 8 000 €

Opération 9254 – Scolaire – Travaux divers : 38 600 €

Opération 9260 – Scolaire – Mobilier écoles : 9 200 €

Opération 9262 – Scolaire – Matériel incendie : 2 900 €

Opération 9264 – Insertion – Alarme : 800 €

Opération 9265 – Tourisme – Panneaux : 7 680 €

Opération 9273 – Insertion – Véhicule : 18 600 €

Opération 9277 – Scolaire – Programme accessibilité bâtiments scolaires : 272 948 €

Opération 9282 – Siège – Création site internet : 5 040 €

Opération 9286 – Scolaire – Ecole zone centre : 1 835 000 €

Opération 9287 – Siège – FISAC signalétique économique : 22 000 €

Opération 9288 – Siège – Réalisation voie verte : 340 000 €

Opération 9289 – Habitat – Disposition Habiter Mieux : 10 000 €

Opération 9290 – Petite Enfance – Site Multi-accueil : 220 000 €

Opération 9291 – Etude de faisabilité Extension Zc Napré Zone Nord : 25 000 €

Opération 9292 – Scolaire – Restructuration Brin sur Seille : 30 000 €

Section d'Investissement – dépenses non individualisables – 563 000 euros

Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458105 - scolaire – école zone nord – 48 795 euros

Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458106 - scolaire – école zone centre – 391 385 euros

Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458199 – éclairage public – (16 communes) – 201 000 euros

Section d'Investissement – recettes individualisables – 659 703 euros – l'examen des recettes a lieu par opération.

Section d'Investissement – recettes non individualisables – 4 257 144 euros – l'examen des recettes a eu lieu par chapitre.

Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458205 – scolaire – école zone nord – 57 980 euros

Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458206 – scolaire – école zone centre – 391 384 euros

Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458299 – éclairage public – (16 communes) – 178 050 euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

DÉBAT :

Bernard LECLERC réagit au compte 6574 concernant les subventions versées pour la promotion culturelle et s'étonne que l'association Mémoire Vive 14 ne reçoive que 300€ contre 3 000€ pour le Festival Vach' de Rock.

Chantal CHÉRY lui répond qu'un acompte de 1 700€ a déjà été versé à l'association Mémoire Vive 14, ce qui porte la subvention globale à 2 000€.

Didier DUPONT lui rappelle que les subventions versées le sont à hauteur de ce qui a été demandé et validé par une délibération.

Chantal CHÉRY revient sur le Chapitre 74 – Dotation et participations. Une note de l'Association des Maires confirme la baisse des dotations de l'Etat pour 2014.

Bernard LECLERC réagit aux propos de Didier DUPONT sur le compte 7474 – Participation des Communes. Il s'étonne que les communes de Bratte, Moivrons et Villers-lès-Moivrons désormais adhérentes à la CCSM soient mentionnées.

Didier DUPONT lui explique que les participations se font N-2.

Délibération 20140312-04 :

Budget Annexe « Z.A. communautaire de Nomeny » affectation provisoire des résultats 2013

Vu la présentation des résultats 2013 communiqué par le Comptable,

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,

propose :

- la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2013 et leur affectation comme suit :
 - o 243 795.90 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
 - o Résultat nul en fonctionnement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-05 :

Vote du Budget Annexe 2014 « Z.A. Communautaire de Nomeny »

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2014 « Z.A. communautaire de Nomeny », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau.

Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement : 30 000 € HT

Section d'Investissement : 243 796 € HT

Section de Fonctionnement – 30 000 euros – L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Section d'Investissement – 243 796 euros – L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 abstention).

Délibération 20140312-06 :

Budget Annexe « Z.A. communautaire de Jeandelaincourt » affectation provisoire des résultats 2013

Vu la présentation des résultats 2013 communiqué par le Comptable,

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,

propose :

- la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2013 et leur affectation comme suit :
 - o 17 344.94 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
 - o Résultat nul en fonctionnement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-07 :

Vote du Budget Annexe 2014 « Z.A. Communautaire de Jeandelaincourt »

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2014 « Z.A.C. Communautaire de Jeandelaincourt » établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement : 798 080 € HT

Section d'Investissement : 421 245 € HT

Section de Fonctionnement - 798 080 euros - L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Service d'Investissement - 421 245 euros - L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contres).

Délibération 20140312-08 :

Budget Annexe « Bâtiment relais-3 » reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2013

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2013 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2013 communiqué par le Comptable,

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2014, des restes à réaliser 2013 suivants :
 - o il n'y a pas de restes à réaliser
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et leur affectation comme suit :
 - o 9 102.28 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
 - o 24 350.43 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et affectés comme suit :
 - 9 102.28 € d'excédent de fonctionnement sont affectés en autofinancement de la section investissement (article 1068)
 - 15 248.15 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-09 :

Vote du Budget Annexe 2014 « Bâtiment relais - 3 »

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2014 « Bâtiment relais », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2014 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2013 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement : 14 571 €

Section d'Investissement : 20 374 €

Section de Fonctionnement - 14 571 euros en dépenses et 31 760 euros en recettes. L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Service d'Investissement - 20 374 euros en dépenses et 20 374 euros en recettes- L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-10 :

Budget Annexe « Bâtiment relais-4 » reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2013

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2013 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2013 communiqué par le Comptable,

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2014, des restes à réaliser 2013 suivants :
 - o 114 000,00 € en dépenses d'investissement
 - o 740 284,00 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et leur affectation comme suit :
 - o 664 278.43 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
 - o Résultat nul en fonctionnement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-11 :

Vote du Budget Annexe 2014 renommé « Bâtiment relais - 4 et Cellules commerciales »

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2014 « Bâtiment relais », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2014 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2013 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement : 27 720 € HT

Section d'Investissement : 806 602 € HT

Section de Fonctionnement - 27 720 euros en dépenses et 30 330 euros en recettes. L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Service d'Investissement - 806 602 euros en dépenses et recettes- L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contres).

DÉBAT :

Bernard LECLERC réagit à l'annonce des 4 000€ prévus pour réparer le portail du Bâtiment Relais n°4. Il estime que cette dépense devrait être assurée par le fabricant car la grille n'a jamais fonctionné. Il explique que c'est pendant qu'il faisait visiter le bâtiment que la casse est survenue.

Bernard LECLERC informe les élus que la Société RMI pour qui le bâtiment était initialement prévu et qui s'était désistée, se montre de nouveau intéressée pour louer le bâtiment relais.

Bernard BUZON se montre pessimiste sur la crédibilité de ce revirement.

Délibération 20140312-12 :

Budget Annexe « Gestion des déchets » affectation provisoire des résultats 2013

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2013 communiqué au comptable,

Vu la présentation des résultats 2013 communiqué par le Comptable,

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,

propose :

- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et leur affectation comme suit :
 - o 278 766.84 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)
 - o 129 257.55 € d'excédent d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en recettes d'investissement (chapitre 001)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-13 :

Vote du Budget Annexe 2014 Gestion des déchets »

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2014 « Gestion des Déchets », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2014 reprend, avec anticipation, les excédents constatés 2013 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 722 701 € TTC

Recettes : 1 004 168 € TTC

Section d'Investissement :

Dépenses : 43 200 € TTC

Recettes : 163 027 € TTC

Section de Fonctionnement – dépenses – 722 701 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – recettes – 1 004 168 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Section d'Investissement - dépenses – 30 000 euros - L'examen des dépenses a lieu par opération.

Opération 9100 – Déchetterie : 15 000 €

Opération 9112 – PAV : 15 000 €

Section d'Investissement - dépenses – 43 200 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section d'Investissement - recettes – 163 027 euros - L'examen des recettes a eu lieu par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-14 :

Budget Annexe « Assainissement » : Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2013

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2013 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2013 communiqué par le Comptable,

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2014, des restes à réaliser 2013 suivants :
 - o 643 556,00 € en dépenses d'investissement
 - o 831 560,00 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et leur affectation comme suit :

- 106 870.27 € déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
- 313 342.35 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

Délibération 20140312-15 :

Vote du Budget Annexe 2014 « Assainissement »

Didier DUPONT, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2014 « Assainissement », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2014 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2013 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 477 100 € HT

Recettes : 830 042 € HT

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 303 623 € HT

Recettes : 1 407 662 € HT

Section de Fonctionnement – dépenses – 477 100 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – recettes – 830 042 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Service d'Investissement – dépenses individualisables – 1 114 127 euros – Le vote a lieu par opération.

Opération 9102 – Etude BRIN/SEILLE : 15 000 €

Opération 9103 – Etude JEANDELAINCOURT : 10 000 €

Opération 9104 – Etude NOMENY : 18 000 €

Opération 9105 – Etude BELLEAU : 90 000 €

Opération 9106 – Etude BEY : 27 000 €

Opération 9107 – Etude CLEMERY : 56 000 €

Opération 9108 – Etude LANFROICOURT : 25 000 €

Opération 9109 – Etude LEYR : 94 000 €

Opération 9110 – Etude SIVRY : 30 000 €

Opération 9111 – Etude MAILLY : 35 000 €

Opération 9202 – travaux BRIN/SEILLE : 257 877 €

Opération 9203 – travaux JEANDELAINCOURT : 65 000 €

Opération 9204 – travaux NOMENY : 230 000 €

Opération 9207 – Travaux CLEMERY : 10 000 €

Opération 9209 – Travaux LEYR : 82 250 €

Opération 9900 – Travaux divers : 50 000 €

Opération 9901 – Mobilier et Matériel informatique : 1 000 €

Opération 9902 – Logiciel de gestion technique : 18 000 €

Section d'Investissement – dépenses non individualisables : 189 496 €

Section d'investissement – recettes individualisables : 1 175 296 €

Section d'investissement – recettes non individualisables : 232 366 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à la majorité (2 contres).

DÉBAT :

Antoine PERNOT juge la contribution des communes pour les eaux pluviales insuffisante au regard des travaux effectués par la CCSM.

Bernard LECLERC souligne que le budget recettes assainissement est excédentaire de 352 942€.

Antoine PERNOT émet l'idée que la CCSM prenne la compétence « eaux pluviales ».

Jean-Marc IEMETTI réagit aux propos d'Antoine PERNOT sur l'envoi électronique d'informations des STEP. Il souhaite savoir quelles informations seront envoyées et où elles seront traitées.

Antoine PERNOT lui répond que ces informations concernent la qualité des effluents en amont et aval de la station d'épuration. Elles seront traitées par la CCSM, en lien avec la SAUR.

Bernard LECLERC se demande, si les analyses ne sont pas bonnes, comment y remédier.

Antoine PERNOT lui explique que des réglages sont possibles et souligne que le principal problème des stations de traitement résulte des eaux claires parasites.

Jacques FLORENTIN rappelle que les stations de traitement sont une nouveauté sur le territoire, ce qui nécessite un temps d'adaptation.

Pierre QUILLOT déplore le peu de réunion de la commission assainissement.

Jean-Claude CRESPIY partage cet avis.

Antoine PERNOT rappelle que la commission plénière assainissement comprend 45 membres et qu'elle se réunit une fois par an. Des groupes de travail thématique (SPANC, Règlement Assainissement...) se réunissent également régulièrement.

Christophe FIEUTELOT souhaite savoir si l'assainissement collectif est prévu à Phlin.

Didier DUPONT lui répond par la négative, il n'y aura pas besoin d'étude.

Pierre QUILLOT se demande comment s'est effectué le choix du prestataire pour les études assainissement.

Bernard LECLERC lui répond que le choix s'est fait en Commission d'Appels d'Offres auquel à participé Pierre QUILLOT.

Délibération 20140312-16 :

Budget Général: Programme d'investissement - autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) - état de consommation des crédits

1. Autorisation de programme n°2010-02 : mise aux normes des bâtiments scolaires (opération 9277)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 avril 2010 relative à la création d'AP/CP pour les opérations pluriannuelles (2010-01, 2010-02, 201-03),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiements de l'AP/CP n°2010-01,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	Total de l'opération
Crédits de paiement prévisionnels 2010	0	140 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Consommation réelle 2011	0	7 858				
Consommation réelle 2012			69 194			
Crédits de paiement prévisionnel 2013 ajustés				145 000	127 948	350 000
Crédits reportés sur 2014					145 000	
Crédits de paiement prévisionnel 2014 ajustés					272 948	350 000

2. Autorisation de programme n°2012-04 : construction d'un site de regroupement scolaire zone centre à Jeandelaincourt (opération 9286)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2012 relative à la création d'AP/CP pour l'opération pluriannuelle « construction d'un site de regroupement zone centre » (2012-04),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiement et le montant de l'AP/CP 2012-04,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels 2012	405 404	2 382 831	2 567 534	350 015	0	0	5 705 784
Crédits de paiement prévisionnels 2014 ajustés	249 800	147 000	1 835 000	2 321 000	88 000	222 400	4 863 200

3. Autorisation de programme n°2013-05 : construction d'un site multi-accueil à Leyr, Zone Sud (opération 9290)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 d'une AP/CP 2013-05 ,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2013	2014	2015	Total de l'opération
Crédits de paiement prévisionnels 2013	60 500	836 500	0	897 000
Consommation réelle 2013	300			
Crédits reportés sur 2014		60 200		
Crédits de paiement prévisionnels 2014 ajustés		220 000	679 700	900 000

4. Autorisation de programme n°2013-06: réalisation d'une voie verte à Brin sur Seille, Zone Sud (opération 9288)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 d'une AP/CP 2013-05 ,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2013	2014	Total de l'opération
Crédits de paiement prévisionnels 2013	36 800	305 000	341 800
Consommation réelle 2013	1 800		
Crédits reportés sur 2014		35 000	
Crédits de paiement prévisionnels 2014 ajustés		340 000	341 800

5. Autorisation de programme n°2014-07: Dispositif Habiter Mieux (opération 9289)

Il est proposé la création d'une nouvelle AP/CP pour la réalisation Habiter Mieux :

Exercice	2014	2015	2016	Total de l'opération 2014/2016
Crédits de paiement prévisionnels 2014	10 000	10 000	10 000	30 000

Les reports de crédits de paiement non utilisés se font automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve ces propositions, à la majorité (2 contres).

Délibération 20140312-17 :

Budget Assainissement : Programme d'investissement - autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) - état de consommation des crédits

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2013 relative à la création d'AP/CP pour l'opération pluriannuelle (2013-01, 2013-02, 2013-03),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiement et le montant des AP/CP,

Il est proposé les états de réalisation des opérations AP/CP ainsi que les ajustements suivants :

1. Autorisation de programme n°2012-01 : travaux assainissement Nomeny (opération 9204AP)

DEPENSES	2012	2013	2014	Total de l'opération
STEP – Marché E	100 000	650 000	0	750 000
Transfert – Marché Ebis	50 000	100 000	0	150 000 €
Total HT	150 000	750 000	0	900 000
Consommation réelle 2012	574			
Crédits reportés sur 2013	149 426			
Crédits de paiement prévisionnels 2013 ajustés		998 669		
Consommation réelle 2013		884 531		
Crédits reportés sur 2014			114 139	999 244

2. Autorisation de programme n°2012-02 : travaux assainissement Jeandelaincourt (opération 9203AP)

DEPENSES	2012	2013	2014	Total de l'opération initiale	Total de l'opération ajustée
Collecte + ECP + salle des fêtes – Marché B	131 000	136 200	0	267 200	249 599
Collecte rue de la Horne et entrée du village – Marché C	88 500	92 500	0	181 000	198 950
TOTAL HT	219 500	228 700	0	448 200	448 549
Consommation réelle 2012	192 963				
Crédits reportés sur 2013	26 537				
Crédits de paiement prévisionnels 2013 ajustés		254 143			
Consommation réelle 2013		201 525			
Crédits reportés sur 2014			54 061		448 549

3. Autorisation de programme n°2012-03 : travaux assainissement Brin sur Seille (opération 9202P)

DEPENSES	2012	2013	2014	Total de l'opération initiale	Total de l'opération ajustée
Transfert rond point de la Lampe – Marché D1 (B)	223 200	0	0	223 200	179 845 €
STEP – Marché D	9 000	489 000	0	498 000	543 150 €
Collecte tronçon 1 rue de Metz – Marché E	436 300	109 100	0	545 400	528 247 €
Collecte EU – Marché F	0	317 000	0	317 000	295 012 €
TOTAL HORS TAXES	668 500	915 100		1 583 600	1 546 254 €
Consommation réelle 2012	101 730				
Crédits reportés sur 2013	526 844				
Crédits de paiement prévisionnels 2013 ajustés		1 407 753			
Consommation réelle 2013		1 223 137			
Crédits reportés sur 2014			221 387		1 546 254

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve ces propositions, à la majorité (2 contres).

DÉBAT :

Jacques FLORENTIN clôt ces délibérations consacrées aux budgets en félicitant la Commission Finances et le Bureau pour leur travail. Il souligne la qualité des réflexions constructives en DOB (Débat d'Orientation Budgétaire).

INSTITUTION/FISCALITE

Délibération 20140312-18 :

Autorisation d'utiliser le mécanisme d'intégration des taux pour les communes de Moivrons, Villers lès Moivrons et Bratte prévu à l'article 1638 quater du code général des impôts.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013, les communes de Bratte, Villers les Moivrons, Moivrons ont été rattachées à la Communauté de Communes de Seille et Mauchère. Jacques FLORENTIN, Président, explique que les contribuables de ces trois communes seront imposés à partir de 2014 d'une nouvelle fiscalité, la fiscalité communautaire de Seille et Mauchère.

Il propose que cette intégration fiscale soit progressive afin que ces habitants accueillis dans la Communauté de Communes puissent anticiper dans le temps l'impôt supplémentaire qui sera prélevé en contre partie des nouveaux services communautaires proposés.

A ce titre, il explique qu'un mécanisme prévu par le code général des impôts (article 1638 quater) autorise par délibérations concordantes des communes et de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes d'appliquer progressivement par fractions égales les taux communautaires.

Aussi sur avis de la commission des finances et du bureau communautaire, il propose d'appliquer ce mécanisme sur **trois années** pour les taux fiscaux suivants : TH, TFNB, TF et CFE.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire accepte cette proposition, à la majorité (6 contres).

DÉBAT :

Bernard LECLERC reprenant les propos du Président sur un lissage possible de 0 à 12 ans, se demande quel recours ont les communes si elles préfèrent un lissage sur 12 ans.

Jacques FLORENTIN lui répond que cette délibération doit également être prise par les trois communes concernées. Il souligne la forte hausse que représenterait pour les foyers une imposition totale.

Gérard GAY souhaite connaître l'écart des taux entre le SIVOM et la CCSM.

Jacques FLORENTIN lui explique le SIVOM ne prélevait pas d'impôt.

Didier DUPONT précise que les communes doivent jouer le jeu en baissant leurs taux, en ne le faisant pas, ils pénaliseront leurs habitants.

Jacques FLORENTIN informe les élus qu'une lettre explicative va être adressée aux habitants des trois communes.

Bernard BUZON trouverait normal d'appliquer directement les taux de la CCSM mais en expliquant aux habitants, l'utilité de ces impositions.

Jacques FLORENTIN rappelle qu'au début de la CCSM, les taux d'imposition représentait deux points de fiscalité et qu'il était facile, à l'époque, pour les communes de baisser d'autant leurs taux. Maintenant, les taux représentent 6/7/8 points de fiscalité, ce qui est difficile à enlever du budget des communes, d'où la volonté du Bureau de lisser l'intégration des taux sur 3 ans.

Didier DUPONT explique que la Commission Fiances était très partagé sur le sujet. Le Bureau a eu une position plus politique en ne souhaitant pas alourdir le budget des foyers des trois communes, pris en otage par la non-ouvertures de leurs élus. Il rappelle qu'en 2004, les communes étaient volontaires pour intégrer la CCSM, ce n'est pas le cas des trois communes. Il précise que le lissage coûtera 25 000€ la 1^{ère} année.

Henri CERUTTI tient à rappeler que le coût du service des Ordures Ménagères est plus élevé chez eux.

Didier DUPONT explique qu'en 2015, une économie de 7 000€ sera faite sur le contrat avec la Société Barisien. Le lissage du système des Ordures Ménagères a également dû être fait car il n'était pas possible d'appliquer la politique de gestion des déchets de la CCSM dès 2014.

Richard MAURICE pense qu'il faudrait imposer directement les habitants des trois communes, il estime que c'est aux communes de baisser leurs taxes.

Didier DUPONT doute que la délibération soit prise par les trois communes, ce qui aboutirait à une imposition directe des taux de la CCSM. Il encourage les élus à conserver une image ouverte.

GESTION DES DECHETS

Délibération 20140312-19 :

Autorisation donnée au Président de signer un avenant de transfert avec la société MINERIS (PATE), dans le cadre du marché de collecte des déchets sur les communes de Moivrons, Bratte et Villers les Moivrons

Didier DUPONT, vice-président en charge de la Gestion des Déchets informe des modalités de transfert du contrat de collecte et de traitement du verre signé entre la société MINERIS et le SIVOM de Natagne et Mauchère composé des nouvelles communes adhérentes de Moivrons, Villers le Moivrons et BRATTE.

Il indique que ce contrat de collecte et de traitement a été signé pour une durée de 3 ans et une date d'effet au 1^{er} décembre 2013.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013 rattachant les communes de Bratte, Moivrons et Villers les Moivrons du SIVOM au territoire de la Communauté de communes, il appartient à la Communauté de compétente en matière de gestion des Déchets sur son territoire de prendre à sa charge la collecte et le traitement des déchets des trois communes.

Ce rattachement a des conséquences juridiques. En effet, la Communauté de Communes de Seille et Mauchère se substitue automatiquement dans les droits et obligations contractuels du SIVOM de Natagne et Mauchère en matière de gestion des Déchets.

Afin d'acter cette substitution, il est proposé de signer avec l'entreprise MINERIS un avenant de transfert du contrat du SIVOM vers la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise le Président, à l'unanimité, à signer l'avenant de transfert avec la Société MINERIS.

POLE : AMELIORER LE CADRE DE VIE

PETITE ENFANCE / SITE MULTI ACCUEIL

Délibération 20141203-20 :

Autorisation d'acquérir auprès de la commune de Leyr les parcelles nécessaires à la construction d'une structure multi accueil petite enfance communautaire.

Chantal CHERY, Vice-présidente en charge du Pôle « Améliorer le cadre de vie », rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une structure multi accueil communautaire, approuvé par délibération communautaire en date du 10 décembre 2012, calibrée pour recevoir 25 places sur la commune de Leyr. Le cabinet d'architectures "Accord & Archi", maître d'oeuvre du projet, a proposé le jeudi 27 mars 2014 un projet de plan de masse et d'implantation de la structure, annexé à la présente délibération.

Cette proposition, validée par délibération du conseil municipal de la commune de Leyr en date du 06 mars 2014, prévoit l'acquisition de 1 330 m² issus de la parcelle cadastrée ZV38, pour un montant total de 5 000 € HT.

A noter que, ainsi que l'indique le plan de masse joint, une surface de 980 m², concomitante à la parcelle à acquérir, constitue une réserve foncière destinée à accueillir une éventuelle extension de la structure multi accueil.

Chantal CHERY demande aux conseiller communautaire d'autoriser le Président à procéder aux différents actes et à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ce terrain auprès de la commune de Leyr, aux conditions ci dessus énoncées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président, à la majorité (2 contres, 1 abstention). à procéder à l'acquisition des terrains concernés auprès de la commune de Leyr.

Délibération 20141203-21 :

Demande de financement de la structure multi accueil de Leyr auprès de la CAF, dans la cadre du plan crèche.

Chantal CHERY, Vice-présidente en charge du Pôle « Améliorer le cadre de vie », rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de construction d'une structure multi accueil communautaire de 25 places sur la commune de Leyr.

Issu du programme d'action du Projet de Territoire de Seille et Mauchère et faisant suite à l'étude de schéma de service réalisée par le cabinet INITIATIVE AD, ce projet dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par le cabinet d'architecture "Accord & Archi" est actuellement en phase d'avant projet sommaire.

Le cout globale estimatif du projet, incluant les études, les travaux et l'acquisition foncière est de 750 000 € HT.

Afin de bénéficier du soutien financier à l'investissement de la CAF, proposé dans le cadre du plan crèche, Chantal CHERY propose aux conseillers communautaire que soit déposé auprès de la CAF un dossier de demande de subvention à hauteur de 305 000 €, soit 12 200 € par place selon l'estimation fournie par le conseiller territorial de la CAF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président, à la majorité (1 contre), à déposer un dossier de subvention auprès de la CAF, afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre du plan crèche.

DÉBAT :

Philippe JOLY explique pourquoi il a voté contre chaque délibération concernant les budgets. Il explique qu'il aurait préféré que ceux-ci soient votés par le prochain Conseil Communautaire, renouvelé en raison des élections municipales.

Antoine PERNOT a voté le budget mais regrette que les comptes administratifs 2013 n'aient pas été soumis aux votes du Conseil Communautaire du jour. Il juge politiquement incohérent de ne pas le faire.

Henri CERUTTI lui rappelle que le Président de la CCSM doit être présent lors du vote des Comptes Administratifs.

Jacques FLORENTIN confirme ces propos et précise qu'il sera également présent pour les élections de la future assemble de la CCSM.

Le Président revient sur les deux documents posés sur table. Il s'agit du rejet du référé suspensif de rattachement des communes de Bratte, Moivrons et Villers lès Moivrons et d'un courrier de la Préfecture destiné aux maires des trois communes concernant le rejet de la requête de la commune de Saint Ail.

Bernard BUZON demande si une réunion publique est programmée à Moivrons.

Jacques FLORENTIN lui répond par la négative.

Henri CERUTTI évoque un mail reçu du maire de Mailly/Seille.

Jacques FLORENTIN en a pris connaissance et c'est justement pour éviter que ses propos ne soient déformés qu'il a souhaité que les décisions de justice soient portés à la connaissance des élus. Le Président clôt le Conseil Communautaire en adressant ses encouragements aux candidats aux élections municipales.

Les jours, mois et an susdits,
Jacques FLORENTIN

Président de la Communauté de
Communes de Seille et Mauchère